| 242 | UTBM service communication | Le Pays | 5 septembre 2012 |
|-----|-------------------------------|--------------|--|
| | | Aire urbaine | BIJ - Belfort information jeunesse - vie étudiante - MDE - logement |

Secteur privé : plus d'offres que de demandes dans le Territoire

Selon Sophie Cheviron, directrice de Belfort information jeunesse (Bij), les étudiants trouvent à se loger sans trop de problèmes dans l'Aire urbaine. Le Bij possède un service logement créé en 1992 et qui propose des annonces accessibles sur Internet, par le biais du site régional « www.jeunesfc.com ». On y trouve des annonces de logements émanant du secteur privé dans les quatre départements et ce sont les centres info jeunesse qui les gèrent.

« Nous avons des demandes toute l'année, confie-t-elle, mais en fait, il y a plus d'offres que de demandes et nous avons même des propriétaires qui ont du mal à trouver des locataires. Pourtant, nous avons connu, au début, une époque où nous devions recourir à des articles dans la presse pour recueillir des offres. Maintenant, c'est l'inverse. Il y a eu un boom du logement étudiant et des résidences étudiantes ont été construites, comme la Maison des élèves de l'UTBM (Université de technologie de Belfort-Montbéliard), ainsi que des résidences privées, comme par exemple la résidence Thomas-Edison à Belfort.»

Idéalement située au cœur du Technopôle de Belfort, à quelques centaines de mètres à peine de l'UTBM, de l'IUT et de l'école d'infirmière, elle propose à la location environ 80 studios, studios bis et T2, pour un prix moyen de 450€ par mois.



Chaque Point info jeunes des quatre départements propose un service logement.

Photo Dominique Lhomme

Malgré l'allocation logement (140€ en moyenne), les prix restent élevés pour des étudiants qui, de plus en plus, ont recours à la colocation. « Nous ne nous en apercevons pas, indique Sophie Cheviron, car c'est un arrangement entre eux, mais il est vrai que de plus en plus de propriétaires de grands appartements parviennent à les louer à des étudiants en colocation. »

Alors, lorsque l'on est étudiant dans l'Aire urbaine, pour le secteur privé, on peut avoir recours aux services du BIJ ou aux petites annonces par Internet.

Dominique Lhomme